

L'écho de Saint Rigomer

Octobre 2010 / N° 12



Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h Sylvie Simon, de 17 à 18h
Jeudi 15h-19h. Dominique Cante, de 18 à 19h
Vendredi 14h-18h. Jean-Marie Firmesse, de 16h30 à 18h

Dates à retenir

Samedi 20 novembre : moules-frites du Comité des Fêtes
Samedi 18 décembre : bûche de Noël de l'Amicale Libre des Retraités de Saint Rigomer.

Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer

L'Amicale tiendra son assemblée générale le 11 novembre 2010, à 10 heures 30, à la mairie.

L'Amicale est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudraient y adhérer, quel que soit leur âge. Les anciens combattants se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres désireux de perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix entre les peuples.

Journée du jeudi 11 novembre 2010

● Commémoration du 92ème anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

- 11 heures 15 : rendez-vous à la mairie pour la cérémonie du souvenir. Dépôt de gerbe au monument aux morts.

- 12 heures : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de la Charmille.

● Banquet annuel des «Têtes blanches».

-12 heures 30 : repas au Rallye de Perseigne, au Buisson.

Le repas est gratuit pour les personnes ayant 65 ans dans l'année et résidant dans la commune. Ces personnes recevront une invitation personnelle à l'occasion d'une visite d'un membre du conseil municipal.

Pour les personnes souhaitant accompagner les «Têtes blanches» et passer un bon moment de convivialité, le prix du repas est fixé à 23 €, vin compris. Merci de remettre votre chèque en mairie avec votre inscription.

Covoiturage : en cas de besoin, s'adresser à la mairie.

Pour tous, clôture des inscriptions le 29 octobre prochain.

Préparation du comice agricole à Saint Rigomer, août 2011

Un groupe se réunit tous les jeudis de chaque semaine à partir de 14h, à la salle du Buisson, pour fabriquer des fleurs. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à la décoration de la commune. S'adresser à Dominique Cante au 02 33 29 60 73, à Bernadette Firmesse au 02 33 26 94 67 ou à Nicole Pescheux au 02 33 27 01 04.

Fleurissement

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au fleurissement de la commune par des aménagements de vasques, des plantations hors des espaces privés, par des arrosages salutaires pendant la période la plus sèche ... grâce à elles, notre commune a pu garder un visage accueillant, remarqué et apprécié cet été !

Informations municipales :

Lors de sa réunion du 10 septembre, le Conseil Municipal a fait le point sur les travaux en cours de réalisation :

- Extension de l'assainissement au Bourg, aménagement de l'éclairage public, pose des panneaux et distribution des numéros pour la nouvelle signalisation des voies et des propriétés, travaux de restauration sur les routes communales : ces chantiers sont en voie d'achèvement.

- A venir : la réalisation de plans de la commune à installer au Bourg et au Buisson, un 2^{ème} vitrail à l'église dont le financement serait assuré par le produit des ventes des œuvres de Gaston Floquet en 2009 et des subventions, l'atelier communal pour lequel le permis de construire vient d'être accordé et qui verra le jour au printemps 2011.

- En réflexion : des aménagements au Buisson, Rue aux Chèvres et au Goutier : un contact a été pris avec ERDF et le Conseil Général pour solliciter un enfouissement des réseaux sur ces sites, pris en charge par le Conseil Général au titre d'un renforcement du réseau électrique, comme au Bourg. Une étude sera conduite sur la faisabilité d'un assainissement collectif pour le Buisson et la Rue aux Chèvres, et un rattachement du Goutier au réseau de la Communauté Urbaine d'Alençon. Enfin, un aménagement paysager sera envisagé par la suite le long de la Route de Mamers, au Buisson.

Rappel de la réglementation pour les haies

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en 2006, un certain nombre de haies ont été répertoriées. Celles-ci sont protégées et doivent donc impérativement être conservées et entretenues. Pour éviter d'éventuelles poursuites (3 procédures sont en cours actuellement), il est conseillé de consulter les plans disponibles à la mairie avant tous travaux d'arrachage. De toute façon, les propriétaires de haies vives ne peuvent être qu'encouragés à les sauvegarder, compte tenu de l'intérêt indéniable qu'elles présentent dans l'équilibre de notre cadre de vie.

Nouvelles adresses

Suite aux notifications distribuées par la mairie concernant les nouvelles adresses, il est important que chacun soit vigilant sur la transmission de son adresse exacte à ses différents correspondants dans les meilleurs délais. A court terme, les courriers ou colis mal libellés pourront faire l'objet de retours à l'expéditeur de la part de La Poste comme des entreprises de livraison à domicile.